



REUNION SUR LES PERSPECTIVES DU NOUVEAU PROTOCOLE

Minutes de la réunion

INTRODUCTION DU DGAC

DGAC : Nous n'avons pas été aussi nombreux depuis fort longtemps, bonjour à tous. Je souhaite ouvrir la réunion en abordant plusieurs points :

1. **LA SITUATION ECONOMIQUE** : La situation économique est catastrophique. Nous étions en situation négative en fin d'année dernière ; et le budget de cette année a été envisagé sur une perspective de croissance de 1,5%, ce qui n'est pas le cas : croissance négative en janvier et février ; deuxième trimestre : situation un peu plus rassurante après les cendres, et ce avant l'été.

Il faut compenser les pertes dues aux cendres (20m€ soit 1% du chiffre d'affaires de la DGAC)

Gel de 50m€=2,5% du chiffre d'affaires.

On ne pourra équilibrer l'année si nous n'avons pas d'à-coups par la suite. Il nous faudrait donc 2,5% de croissance du trafic par rapport à l'an dernier pour équilibrer nos comptes.

Cette baisse de trafic de 2009 a eu un impact négatif sur l'actualisation des primes. Nous n'en avons pas tiré toutes les conséquences. Par ailleurs, sur les primes la Cour des comptes a soulevé un autre problème sur l'illégalité de leur indexation ; les deux problèmes doivent être abordés ensemble.

2. **LES CENDRES** : Entre 4 et 5 jours de blocage complet du transport aérien, qui ont prouvé ce que le transport aérien est devenu, et ce en l'espace de trente ans, ce qui est « peanuts » à l'échelle des temps géologiques, d'où une certaine surprise face à ce type d'événements auquel nous n'avons jamais été confronté.

La gestion de la crise :

Un protocole de mesures pour savoir s'il était possible de voler ou non et une décision de rouvrir l'espace ont été pris rapidement. Je rends hommage aux professionnels qui ont géré ça. Le redémarrage a été rapide.

Le système des corridors n'a pas été une idée brillante sur le plan CA mais ça a permis de rouvrir l'espace assez vite. Ensuite les boroscopies ayant montré que les moteurs n'étaient pas endommagés, cela a permis de rouvrir l'intégralité de l'espace.

Sans cela la crise aurait été beaucoup plus dure et nos efforts de redressement auraient été vains.

L'EASA vient de produire une note largement inspirée de la méthode française, mâtinée de la méthode anglaise.

3. L'AUDITION DE LA DGAC PAR LA COMMISSION DES FINANCES DE L'ASSEMBLEE

NATIONALE pour préparer la loi de règlement : Une audition d'une Direction générale, en la personne de son Directeur, avec le ministre de tutelle, c'est très rare ; moi ça ne m'était jamais arrivé ; cela prouve une attention très forte de la Commission des finances de l'Assemblée nationale sur nos questions.

Le compte rendu de cette audition devrait être disponible rapidement. Les thèmes abordés :

- Budget annexe

Questions :

- Y aurait t-il un outil mieux adapté ?
- Pourquoi le Gouvernement abandonne t il l'EPA, qu'il envisageait pourtant dans sa réponse à l'amendement Courson ?
- Peut-on aller plus loin dans l'intégration dans une structure prestataire ad hoc ?

Réponses :

Le budget annexe est une bonne formule, il n'y a pas de meilleur outil dans le cadre de la LOLF, et la Cour des comptes l'a reconnu. La Cour des comptes pousse pourtant aussi pour l'EPA.

Je considère que l'EP est un bon outil mais pas une fin en soi et il y a par ailleurs des questions européennes qui se posent.

- Situation financière

Questions :

- Demande d'explications sur la situation déficitaire en général.
- Demande d'explication de l'endettement lié aux dépenses de fonctionnement.
- Quelles mesures pour contenir l'endettement ?

Réponses : pas assez de TAC pour couvrir les dépenses régaliennes et les exonérations, notamment Outre-mer (2/3 d'exonération, qui explique à lui seul la moitié du déséquilibre). Cela représente un enjeu d'aménagement du territoire car supprimer ces exonérations renchérirait le cout des déplacements outre-mer. Le politique doit donc prendre ses responsabilités.

L'an dernier la situation était particulière.

Endettement : habituellement l'endettement nécessaire pour couvrir les investissements est de 200M€/an. Il faut maintenant ramener notre fonds de trésorerie et notre endettement à un niveau raisonnable.

Mesures d'économies, allongement de la dette (de 8 à 12 à 15 ans, ce qui est notre durée d'amortissement).

L'idéal serait de récupérer l'intégralité de la TAC.

- Sur la GRH

Questions :

- Le gouvernement entend-il faire cesser les protocoles (la Cour des comptes alléguant que cette pratique n'a pas de bases légales)?
- Quelles mesures face à l'illégalité des primes des corps techniques ?
- Quelles mesures pour normaliser la pratique des clairances ?

3 questions difficiles. Réponses :

Protocole : ce ne sont en effet pas des instruments de droit, mais ils ne sont pas illégaux et conduisent par la suite à la création de droit. Cela a très convaincu la Commission des finances.

Concernant les primes et la mise en débet des comptables : le ministère des finances est saisi pour rembourser les comptables.

Il faut d'urgence prendre un décret transitoire pour régulariser la situation (gel pour deux ans. Ce gel permettra d'éviter une baisse des primes, compte tenu de la baisse du trafic.)

Le mois de juin ne sera payé que par réquisition du comptable de la DGAC par le Ministre, ce qui est exceptionnel par nature. La situation deviendrait rapidement difficile si rien n'était fait.

Sur les clairances : J'ai pu expliquer au Parlement que la situation est en cours de régularisation, suite à la circulaire de la DO. **La deuxième étape consistera à retravailler sur l'organisation du travail, mais avant, il convient de revenir dans un contexte de légalité minimale.**

En conclusion : J'ai le sentiment que cette audition s'est plutôt bien passée. Nous avons été, avec le ministre, convaincant sur le fait que la maison n'est pas une gabegie, qu'elle a de très bons résultats économiques. Il y a certes des errements à retoucher type clairances, illégalités des primes, même si cette dernière n'est que formelle.

Le haut niveau de formation est performant.

Notre financement est victime des aléas de la conjoncture du trafic aérien.

Il ne devrait donc pas y avoir de commission d'enquête parlementaire, ce qui aurait été possible.

4. **ACTUALITE RECENTE DU FABEC**

Rapport Savary : publication du rapport d'étape ce matin.

Réunion du HLIB assez tardive à cause des cendres (*High Level Implementation Group*, associant les Etats dans leurs composantes civiles et militaires et les prestataires du FABEC).

J'ai présenté la position de la France : création d'un prestataire de service unique, en tenant compte de ce que m'a dit Savary sur l'approche graduelle, en créant lors d'un premier acte, une structure de gouvernance commune dotée de la personnalité morale.

Ce faisant j'étais conscient de retrouver un élément déterminant de l'intersyndicale.

Ensuite la négociation pourrait être menée par chapitres.

Il y a eu des réactions assez variées des Etats et des prestataires, les prestataires n'étant pas toujours sur la même longueur d'onde que leurs Etats, dans des proportions parfois importantes.

Une opposition assez nette de l'Allemagne, sur le thème : « C'est pas possible que la DFS disparaisse » même en sachant que ce n'est pas comme ça qu'on fait avancer le FABEC. Idée d'une holding investie de pouvoirs d'orientations et de pouvoirs financiers, s'articulant avec des prestataires de service maintenus, ce qui est finalement assez proche de ce que demande la CGT.

Luxembourg : proche de la position française.

Belgique : Etat pour, prestataire contre.

Hollande : idem mais plus nuancée, dans un contexte d'intégration civil-militaire que le prestataire veut réussir avant.

Suisse : idem. Le Gouvernement voit les intérêts de la formule française mais le prestataire est plus proche de la formule allemande.

Ce à quoi on a pu aboutir : lancer un travail rapide sur l'organisation du prestataire.

Il est frappant que cette question, l'une des plus importantes, sinon la plus importante du FABEC soit restée du domaine du non-dit.

Il y a deux modèles. Les deux modèles sont des modèles intégrés, avec une Organisation internationale à la tête. Il y a un modèle allemand et un modèle Français, et il faudra sortir de cette opposition stérile.

Eric Kroese sera chargé de nous sortir de ce dilemme. Il aura un mandat bien clair pour juillet prochain, et devra arriver à un résultat ensuite.

Tout le monde s'est accordé pour stabiliser le traité FABEC dans l'état où il est (car c'est difficile à changer, il faut l'avis des Ministres des affaires étrangères de tous les pays concernés, après travail de traduction.)

D'ou le choix de s'orienter vers deux traités :

- Un traité réglant la situation du rapport entre les Etats, et la surveillance. C'est ce traité qui sera signé en décembre.

- En sus de ce traité une Déclaration d'intention signée probablement au niveau des ministres qui donnera un cadrage sur la fonction prestataire, et ouvrira la rédaction d'un traité concernant le prestataire, devant être rédigé en 2011 et signé en 2012.

Sur ce champ interétatique du FABEC, les choses bougent. Savary est allé voir certains de nos partenaires et poursuit ses consultations.

Tout cela a aidé à avoir une situation qui permet de progresser.

5. **LE PROTOCOLE**

Mon sentiment est qu'à la fois il faut entendre la Cour des comptes, la Commission des finances et le Gouvernement : je ne sais pas combien de fois le plat repassera ; on a réussi à maintenir de multiples éléments de négociation au niveau de la DGAC ; ne tentons pas le Diable ; les boulets sont passés près et certains ont fait mouche (Cf. les primes) mais l'incendie est maîtrisé.

Sur le HLIB et Savary : les conditions commencent à être réunies pour commencer à se rassembler. On peut y arriver si chacun y met du sien.

J'ai le sentiment que l'automne budgétaire sera sanglant et qu'il ne sera alors plus le moment de passer un accord protocolaire constructif. Il est donc urgent de boucler le travail.

Les différents GT ont produit beaucoup de matière, les organisations syndicales aussi, le moment est venu pour l'administration qu'elle prenne ses responsabilités. Je vais donc vous proposer un texte modéré - mais vous en jugerez - qui tient compte de tous les éléments cités, et sur la base duquel nous allons travailler.

Je vous propose un texte sur lequel nous travaillerons dans plusieurs réunions au cours du mois de juin, afin de mettre au point le projet, tous ensemble, ou avec les syndicats qui le souhaiteront.

Vous avez la parole.

ECHANGES

FO : *(lit une déclaration liminaire au nom de l'intersyndicale)*

Le 27 avril, lors de notre entrevue, nous avons présenté le Coop model à J-L. Borloo.

Le choix définitif d'organisation du FABEC doit être connu en préalable à la discussion protocolaire. Les négociations protocolaires ne peuvent donc débuter qu'après la fin de la phase de dialogue prévue dans la mission Savary.

Les mesures concernant le service minimum et le contrôle de présence ont dégradé climat social. Il est indispensable que ces questions soient résolues avant.

CFDT : *(lit également une déclaration)*

Nous souhaitons poursuivre les négociations protocolaires, mais vous avez choisi la voie du harcèlement et la confrontation plutôt que celle du dialogue. Pendant 9 mois les dossiers non négociables se sont amoncélés, nous poussant à avancer à marche forcée, dans un climat d'infantilisation :

Suppression des recrutements IESSA

Mutualisation des fonctions support

Intimidation des contrôleurs sur les horaires

Une absence de projet construit pour le FABEC.

Que nous proposez-vous vraiment ?

L'ambiance est délétère dans les services.

Vous venez là les mains vides.

Monsieur le Directeur général, votre crédibilité sociale est des plus réduites.

Pas d'autres interventions.

DG : Je suis sidéré d'entendre que le contrôle de présence est une infantilisation. L'écart entre le service dû et le service réalisé est tel qu'il faut redresser cette situation (il a été chiffré par la Cour des comptes à 55 jours par an, ce que j'ai contesté sans en être sûr); et il vaut mieux que cette situation soit gérée entre nous que par la Commission d'inspection des Finances.

Je cherche à redresser l'image de la maison, ce qui n'est pas si facile que ça.

Je ne cherche à infantiliser personne, mais à mettre chacun devant ses responsabilités, et je prends aussi les miennes.

Il n'y a pas de volonté d'intimidation, mais de rigueur, ce qui n'est pas la même chose.

Je cherche à renouer le dialogue sur des propositions concrètes. Si vous refusez la main tendue, on peut aussi vivre sans protocole, mais je trouve qu'il vaut mieux vous faire des propositions. Je vous

propose donc de revenir lundi, on verra qui sera présent. Je ne vous demande aucun engagement si ce n'est de regarder et de venir en discuter. Un protocole se signe à la fin et pas au début.

Je vous ai réunis tardivement car je ne pouvais pas vous présenter la position de la France avant d'en faire état lors du HLIB à mes collègues européens, cette réunion ayant elle-même été retardée à cause des cendres.

Le dossier FABEC n'est pas finalisé et ne le sera pas avant mi 2011, il faudra bien qu'on signe un protocole avant. On peut aussi ne plus en avoir du tout. C'est un risque relativement sérieux qui doit être apprécié par chacun.

SNCTA : Vous dites qu'il y a des signes d'apaisement mais ils restent trop modestes. Que voulez-vous dire par retravailler sur l'organisation du travail ? Demandez-vous plus de flexibilité ? Le changement concernant la V2, est-ce un signe d'ouverture ou pas ? Avant la phase 1 les avions sont toujours passés et les gens ne comprennent pas. Nous attendons de voir pour savoir si on négocie.

CGT : Le Dialogue social s'est rompu sur la question de la fusion des prestataires. Or la fusion des prestataires du FABEC est inacceptable et nous avons besoin d'ouverture sur cette problématique là.

Si nous devons avancer à marche forcée, la même cause produira les mêmes effets.

Quel est le modèle de FAB qui sera retenu ? Notre proposition est compatible avec le Ciel Unique et on n'acceptera pas une marche forcée vers la fusion des prestataires.

Pouvez-vous préciser le contenu du traité et de la déclaration d'intention ?

DG : Pour ce qui est de l'engagement européen :

je ne fais que porter la position du Gouvernement, pas la mienne. Cette position évoluera pour permettre d'aboutir à un compromis avec les Etats.

Le but est un prestataire intégré. La chose n'est pas facile car la France était la seule à avoir une réelle position, les autres ont eu une réaction par rapport à la position Française. L'Allemagne notamment n'a pas de position construite. Il faudra cependant lancer une étude pour voir le champ des possibles, et le résultat sera un probablement un mix entre la position de la France et celle de l'Allemagne.

La fin de l'étude, au mieux à l'automne, sera un moment important mais ce ne sera pas la fin de l'histoire.

Il nous faut une position claire dans une négociation internationale ; mais il ne faut pas être buté si on veut qu'elle aboutisse.

Le contexte a évolué par rapport à février. Les propositions Savary ne sont pas encore abouties mais Savary n'est mandaté que par la France.

Organisation du travail :

Travailler finement sur la question, c'est travailler « flexiblement ». Cependant chaque agent doit fournir un travail défini par son statut, et ce n'est négociable pour personne, ni à la Cour des comptes, ni au Parlement, ni au Gouvernement.

Je ne remets pas en cause la qualité du travail fourni.

Le premier acte peut conduire à une organisation du travail stupide, il faut construire dans le cadre du protocole un système plus flexible.

Entendez ce qui se passe autour de nous ; la situation n'est pas explicable.

FO : Vous ne sauriez avoir de mandat du Gouvernement avant la remise du rapport Savary.

DG : (*vivement*) : Une structure intégrée est clairement dans le mandat de Savary ; je n'ai rien dit de contradictoire.

FO : De ce fait vous avez défendu la position du 11 janvier.

DG : C'est précisément le mandat de Savary. Mais la réalité est complexe et les moyens d'y parvenir également. Les choses ne seront définitives que quand le traité sera paraphé et ratifié.

FO : Si vous défendez un prestataire unique, vous ne voulez pas de Coop model.

DG : Il y a des moyens d'y parvenir. Si vous êtes bloqués, vous êtes bloqués, mais ce n'est pas comme ça que les choses avanceront.

SNICAC : On est surpris par l'accélération du calendrier.

On se retrouve après 9 mois et vous nous dites que le protocole doit être signé avant fin juin. Après la DOI on serait pourtant plus à l'aise pour négocier. L'automne serait une fenêtre plus adaptée pour négocier car ce serait après la remise du rapport Savary.

UTCAC : Nous sommes attachés à la logique protocolaire. C'est le ralentissement qui est dangereux. On est content que ça redémarre. Nous sommes heureux que la France ait pris l'initiative, car c'est notre position que les Etats étudient.

A ce stade, parler du FABEC d'accord, mais parlons aussi de l'Europe de la surveillance et pas simplement de la surveillance du FABEC.

DG : On n'est pas dans l'Europe de la surveillance, mais dans l'Europe de la surveillance du FABEC. Aucun acte réglementaire ne conduit à européaniser la surveillance.

SNCTA : le SNCTA est attaché à la relance du protocole en particulier en ce moment. Continuer à attendre sur les dossiers des primes et des retraites, c'est prendre le risque que des décisions soient prises sans concertation et qu'on désagrège la logique protocolaire. Nous ne sommes pas preneurs de flexibilité mais plutôt de souplesses. Il ne serait pas sain de rester plus d'un an sans protocole. On ne souhaite pas casser cette logique, même dans un contexte financier dégradé, en particulier pour prouver à l'extérieur que la logique protocolaire n'est pas que financière et comptable mais aussi un outil de dialogue social performant pour le service public.

CFTC : Nous sommes attachés à la logique protocolaire, et contents que le processus des GT s'arrête car les négociations ont été jusque-là mal conduites.

UTCAC : On ne peut pas faire l'économie d'une Europe de la surveillance.

(Le DG accepte une interruption de séance demandée par l'intersyndicale, d'un quart d'heure. Il est procédé à la distribution du texte protocolaire, lequel contient un préambule, un premier chapitre sur les orientations générales, et le plan d'un deuxième chapitre destiné à contenir l'ensemble des mesures proposées.)

A la reprise des débats, la CGT, pour l'intersyndicale, reprend la parole :

On ne peut pas s'engager dans une véritable négociation protocolaire tant que votre position européenne n'est pas plus conforme à la nôtre.

On ne peut pas s'engager dans une négociation protocolaire si on n'a pas de certitudes quant à l'avenir du FABEC, lequel est conditionné par la politique de la France, laquelle est conditionnée à la remise du rapport Savary.

On est prêt à accepter une réunion protocolaire mais pas avant la première quinzaine de juin compte tenu de nos agendas chargés.

CFDT : On veut attendre le 14. On veut discuter du protocole après la prise de position de l'ETF, lors du Joint ATM Working Group.

UNSA : Il y a un fort mécontentement et une forte attente des salles de contrôle d'une main tendue. Des contre-vérités sont véhiculées dans la presse et c'est mal vécu.

On nous annonce une forte rigidité qu'on ne comprend pas car notre activité est flexible.

On est prêt à discuter d'avancées avec le DSNA pour mieux expliquer pourquoi notre organisation du travail est très efficace. On n'a en effet pas de staff shortage qui conduit à des retards.

Donc besoin d'une réelle ouverture de l'administration.

Sur les retraites, malgré le courrier de Dominique Bussereau, on ne sait pas dans quel cadre on évolue bien que les personnels doivent avoir une organisation pérenne.

SNICAC : Le document que vous nous avez remis ne précise pas la période couverte par le protocole.

SNCTA : Si, c'est écrit trois ans... Le SNCTA veut la deuxième partie au plus vite, vous pourriez nous la fournir avant la prochaine réunion. Nous n'avons, nous, pas de problème d'agenda; et les personnels ont besoin de perspectives rapides, nous trouvons le temps pour porter nos revendications.

DG : Prenons le temps de lire ces documents.

Je vous propose une première réunion le 14 juin et un objectif de conclure les négociations à la mi-juillet. S'engager dans le processus de discussions n'impose pas de signer.

Je ne sais pas dans quels délais Savary va produire son rapport final, et je ne veux faire peur à personne mais je lis moi-même les journaux et nous sommes à la veille d'une loi de finances rectificative historiquement difficile, avec des baisses de budget. Il faudrait donc parvenir à signer avant, donc en juillet compte tenu des congés de chacun.

Je retiens ce que dit la CFDT sur cette réunion européenne et nous trouverons une date compatible.

Sur la durée du protocole : je vous propose une durée de 3 ans y compris 2010 donc jusqu'à fin 2012, avec des perspectives économiques mauvaises la première année, équilibrées la deuxième et bonnes la troisième.

Flexibilité :

Il faut réfléchir à la flexibilité nécessaire pour tenir compte de la variabilité du trafic dans le dimensionnement de l'effectif. Il ne suffit pas de dimensionner l'effectif en fonction de la pointe du trafic et de se donner le droit de réduire le temps de travail lors des creux.

Retraites :

Le courrier de Dominique Bussereau permet de répondre temporairement à la question, tant sur les questions sociales que sur les questions techniques. En effet la décroissance des aptitudes cognitives avec l'âge est avérée et cela mérite une réflexion approfondie. La France a un âge tardif de départ en retraite des contrôleurs et on n'a pas d'exemples d'exposition au stress à un âge tardif (les pilotes sont par exemple exposés moins souvent au stress que les contrôleurs.)

Sortir de l'ambiguïté législative :

9 décisions de Tribunaux Administratifs ont été favorables à l'Etat ; 5 aux contrôleurs.

Il s'agissait de décisions de référés c'est-à-dire que le juge ne juge pas au fond.

Un jugement par le Tribunal administratif de Bordeaux en appel sur le référé qui rentre plus sur le fond, et pense que la loi ICNA l'emporte sur la loi générale. Mais le Conseil d'Etat ne s'est pas encore prononcé. Il n'est cependant pas raisonnable d'attendre une décision du Conseil d'Etat, et compter les coups en attendant.

Il faut donc faire du droit positif, le Gouvernement va donc prendre ses responsabilités rapidement, et nous en parlerons ensemble ensuite.

SNCTA : Il est nécessaire d'aller vite pour retrouver les outils de bonne organisation du travail, trouver un équilibre sur les retraites en ouvrant une réflexion plus large ; et puis nous ne pourrions pas accepter de modifier le régime indemnitaire des corps techniques en dehors de tout cadre protocolaire.

Tout cela permettra de donner des perspectives aux personnels.

CGT : On ne s'est pas compris sur le calendrier. Le dossier FABEC est dimensionnant ; et le rapport Savary ne sera pas publié avant fin juin début juillet. Un protocole bâclé ne serait pas une solution. Nous sommes partants pour un lancement mi juin mais pour des négociations en septembre ; quitte à mener des études de points particuliers avant, notamment sur les retraites et l'organisation du travail. Mais il nous faut une vision plus claire sur les enjeux européens.

UTCAC : On souhaite aller vite. A la rentrée le débat sera pollué par l'actualité et le rythme protocolaire sera rompu. Et il faudrait inclure dans le protocole :

- consolidation du SCN DS AC
- introduction d'un paragraphe sur le régalien et le rôle territorial dans ce domaine des DSAC/IR
- éclaircissement des rôles respectifs de l'AESA et des Autorités Nationales de Surveillance

DG : C'est légitime.

CFTC : Nous avons procédé à une lecture rapide du texte. On attend avec impatience la deuxième partie. Il faut accélérer le processus de discussion ; et inclure aussi le GT astreintes dans le protocole (prévu à la réunion du 11).

Sur les retraites, les TSEEAC contrôlent déjà jusqu'à 65 ans.

DG : Peut-on rester contrôleur à Roissy jusqu'à 65 ans ?...

FO : Nous attendons la prise de position des ministres, du gouvernement, sur le FABEC, après la remise du rapport Savary.

Contexte économique, Cour des comptes : on a compris la conjoncture. On est attaché à la logique protocolaire. Une première réunion de lancement permettra de faire une liste de courses. L'organisation du temps de travail date de 2000. Une réunion est à mener mais va occuper toutes les négociations protocolaires, donc autant les sortir des négociations protocolaires, mener les GT en parallèle, et réintégrer les conclusions au protocole.

Retraite : les orientations de SDJ sont contestables. (*dénégations du DG qui couvre ses troupes*). Il ne serait pas inintéressant d'attendre que les discussions sur les retraites soient menées après la décision du Gouvernement.

On ne voit donc pas comment boucler les négociations cet été. Débuter en juin pour marquer le coup, d'accord, mais ce n'est pas un problème pour nous de poursuivre en septembre - octobre.

SNICAC : Des textes sont bloqués depuis des mois au Budget.

(*Discussions autour du fait que certains textes sur la NBI ont été acceptés, et la RSI est en cours*)

Retraites : nous attendons des mesures fortes à un coût raisonnable.

SNCTA : Le SNCTA n'a pas de problèmes à faire rentrer dans le protocole des décisions contraires à la politique générale du Gouvernement, au contraire. On est surpris de voir les syndicats tenter de repousser la signature d'un protocole, d'habitude c'est l'administration qui cherche à gagner du temps. Attendre le 14 si c'est pour accélérer ensuite, d'accord, en revanche, si c'est pour repousser à septembre, nous saurons nous montrer disponibles plus tôt.

UNSA IESSA : La question du FABEC est la plus importante, et on ne pourra pas se prononcer six jours après la remise des conclusions finales de Savary.

Nous ne remettons pas en cause le processus mais il nous faut du temps, jusqu'à septembre - octobre s'il le faut quitte à découpler les autres questions.

CFDT : Les réunions de la semaine prochaine seront-elles maintenues ?

CGT : Nous voulons reculer ces discussions. Ce qui est écrit sur les questions européennes est une vraie provocation. On ne peut pas discuter de ce texte. Nous avons dit que la question européenne ne doit pas être dans le protocole ; non seulement elle y est, mais avec des éléments qu'on ne souhaite pas traiter, et qui s'asseyent sur les conclusions du rapport Savary.

DG : Je suis en désaccord avec le fait que l'on s'assierait sur le rapport Savary.

Régime indemnitaire :

Comment sauver les meubles pour pouvoir être payés ? Le gel serait une bénédiction pour éviter une baisse. Les discussions doivent porter sur le régime ultérieur, pour trouver une indexation légale et raisonnable.

Retraites : si c'est pour aller dans le sens de ce qui est proposé partout ailleurs, attendons ! Par contre si l'on veut proposer quelque chose en sens inverse au même moment, on est foutu !

Finir en septembre est encore possible, au delà ça deviendra dangereux. Mais cette discussion sur la durée des négociations, qui pourrait être infinie, est stérile. On maintiendra donc le 14 et on verra ce qu'on pourra faire. Entre temps nous vous ferons parvenir le chapitre 2.

Par contre me faire revenir à Matignon avec un protocole découpé en petits bouts qui ne traiteraient que les points uniquement bénéfiques aux personnels, ce n'est même pas la peine d'essayer compte tenu de ce que dit déjà la Cour des comptes de la logique protocolaire.

Le mieux est donc d'y travailler ; nous verrons le rythme que nous pourrons tenir.

Les GT avant le 14, sur l'organisation du travail des contrôleurs et la licence des inspecteurs de surveillance, seront maintenus, mais dans l'idée de préparer le travail du protocole.

CFTC : es résultats du GT seront-ils mis en œuvre avant la signature du protocole ?

DG : On verra en fonction des résultats.

Prochaine réunion le 14 juin à 11h.

La séance est levée.